
Procès-verbal
de l'assemblée générale du 14 août 2021

Propos liminaire lié au contexte sanitaire : les membres présents sont invités à respecter la distanciation sociale et à porter leur masque de protection pendant la séance.

L'ensemble des membres présents est en possession de leur pass sanitaire. Un contrôle a été réalisé par les membres du CS avec l'application TAC VERIF.

L'an deux mille vingt et un, le samedi 14 août à 10h, les propriétaires se sont réunis sur convocation du président du conseil syndical, Monsieur Éric PIQUOT, dans les locaux du centre culturel de Coutainville, sur la commune d'Agon-Coutainville.

Le président constate et porte à la connaissance des membres de l'assemblée que selon la feuille de présence et les pouvoirs régulièrement déposés, annexés au présent compte-rendu, 19 propriétaires sont présent ou représentés.

Le quorum des 50 % des propriétaires présents et représentés étant dépassé (15), l'assemblée peut donc valablement délibérer (article 9 des statuts).

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau de séance :

Président de séance :

candidature déclarée : Éric PIQUOT

Le président de séance est élu à l'unanimité.

Secrétaire de séance :

candidature déclarée : Clément ROBERT

Le secrétaire de séance est élu à l'unanimité.

Scrutateur1 de séance

candidature déclarée : Maryse BARBET

La scrutatrice de séance est élue à l'unanimité.

Scrutateur2 de séance

candidature déclarée : Julie LOIZE

La scrutatrice de séance est élue à l'unanimité.

Le bureau de séance est ainsi régulièrement constitué. L'ordre du jour de l'assemblée générale est dès lors ouvert.

1. Compte-rendu moral par le président

Événements de l'exercice 2020-2021 :

- Emménagement à l'automne de M. et Mme SIMON, la maison est actuellement en construction.
- S'agissant de l'entretien de la résidence : 2 interventions prévues, 1 seule réalisée mi-juin.
- Installation d'un miroir sur la première placette et re-positionnement récent du miroir de la deuxième placette (dégradation). Mme PEGAZ-BECHON qui ne peut être présente ce jour a rapporté à un membre du CS les faits de dégradation de sa porte de garage, par un camion dont le conducteur n'a pas eu la délicatesse de déclarer l'incident.
- Démission de Christian DOMER, de son mandat de trésorier. Un appel à candidature est lancé afin de prendre la succession au sein du CS en qualité de trésorier. L'ensemble des membres du conseil syndical adresse tous leurs remerciements à Christian DOMER pour la qualité de son travail et notamment à l'occasion de la reprise de trésorerie en 2017. Sa démission est regrettée.

2. Compte-rendu financier par le trésorier

Le trésorier, Christian DOMER, présente le bilan financier de la résidence pour l'exercice 2020-2021. Les pièces comptables (balances, états...) ont été jointes avec la convocation à la présente assemblée générale.

ASSOCIATION SYNDICALE DES HAMEAUX DE LA MARE 50230 AGON COUTAINVILLE

5 - COMPARATIF BUDGET / DEPENSES pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 BUDGET PREVISIONNEL juillet 2021 à juin 2022

VERSION 2

RUBRIQUES	01/07/2019 au 30/06/2020		01/07/2020 au 30/06/2021		BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022
	Prévisions	Dépenses	Prévisions	Dépenses	
	ASL	Réelles	ASL	Réelles	
CHARGES COMMUNES A REPARTIR					
Aménagement	0,00				
Entretien parties communes (prestations)	800,00	370,50	800,00	231,00	460,00
Taille du peuplier					300,00
Inspection et curage des puits perdus					600,00
Miroir convexe	350,00	318,00	350,00	302,10	
Aspirateur souffleur		349,00		0,00	
Achat ampoules		50,70		0,00	
Poteau pour miroir		73,20	100,00	119,70	
Béton pour scellement		25,80	50,00	0,00	
Assurances	220,00	206,49	220,00	206,62	220,00
Papeterie	20,00	0,00	20,00	0,00	
Fournitures diverses	20,00	13,58	20,00	0,00	
Affranchissements	50,00	0,00	20,00	0,00	
Taxe défense contre la mer	36,00	34,46	36,00	34,46	36,00
Impôts fonciers	300,00	289,00	300,00	292,00	300,00
Frais d'enregistrement	125,00	0,00		0,00	
Intérêts sur compte livret	-5,00	-10,39	0,00	-3,81	
TOTAL CHARGES GESTION COURANTE (1)	1916,00	1720,34	1916,00	1182,07	1916,00

S'agissant de la chronologie comptable, il est observé par le trésorier que son désaccord avec le président et les membres du conseil porte sur l'adoption d'une résolution à l'occasion d'une ancienne assemblée générale qui permettait de procéder à l'appel de fond avant l'assemblée générale, et que le président et des membres du conseil syndical souhaitent de nouveau changé malgré l'ancienne résolution.

Le président expose son souhait de procéder à l'appel des fonds postérieurement à l'adoption par l'assemblée générale du budget de l'année suivante. Il est observé par le trésorier que cette anticipation permettait d'assurer la continuité comptable de l'association syndicale libre.

Il est ajouté que le mode de fonctionnement actuel n'est pas tout à fait conforme aux statuts mais présente le mérite de faciliter la constitution du budget prévisionnel et de débiter le nouvel exercice sans discontinuité.

Il est proposé de procéder au vote en assemblée générale du budget prévisionnel et de procéder ensuite aux appels de fond.

Il n'a pas été adopté de résolution sur cette proposition réalisée séance tenante.

Bilan sur les appels de fond : une diminution constante des charges de la résidence depuis 4 ans.

Quitus au président

Le quitus au président est adopté à l'unanimité.

Quitus au trésorier

Le quitus au trésorier est adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes 2020-2021 et des budgets 2021-2022

Les comptes 2020-2021 et les budgets prévisionnels 2021-2022 sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

Le quitus financier est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des résolutions :

- L'élagage partiel du peuplier de la parcelle 424 pour un budget prévisionnel de 300 euros

Adoption de la résolution à l'unanimité

- **Curage des 2 puisards à hauteur de 600 euros**

Adoption de la résolution à l'unanimité

- **création d'un fond travaux**

Il est proposé aux propriétaires de constituer un nouveau fond travaux en prévision de la

rénovation de la voirie principale de la résidence, à hauteur de 1500 euros par an pour l'ensemble des résidents.

Un propriétaire se questionne sur le sort de la voirie principale, il pourrait être envisagé de céder à la mairie la voie principale uniquement.

Il est observé par le président que des arguments sont favorables et d'autres le sont moins. Il est ajouté que cette cession permettrait de réaliser des économies mais exposerait la résidence à d'avantage de circulation.

Adoption de la résolution à l'unanimité

- Autorisation de l'assemblée générale est donnée au président d'engager des travaux d'entretien courant sans vote de l'assemblée générale pour un montant maximum de 300 euros.

Adoption de la résolution à l'unanimité

3. questions diverses

- débats relatifs à la parcelle n° 424



IL s'agit d'une partie commune de 98m², située entre la Charrière du Commerce et la parcelle 435 (en cours d'achat par M. Simon).

Chronologie des événements :

- le 28/05 M. Duval informe le président que le terrain Barassin est mis en vente.
- Le 16/06 M. Simon signe le compromis de vente.

- Le 20/06, une réunion du conseil syndical acte les décisions suivantes :

- Solliciter l'accord de l'assemblée générale pour proposer la vente de la parcelle 424 à l'AG du 15/08/2020 ;
- Proposition à l'assemblée générale d'une résolution précise fixant le mandat des membres du conseil et un prix de vente.

Aussi, sur proposition des membres de l'assemblée générale de 2020 et à l'unanimité, il avait été donné mandat aux membres du conseil syndical de recueillir une proposition d'acquisition de la parcelle n°424 à un prix égal ou supérieur à 150 euros le mètre carré. Une opposition manifeste d'un propriétaire sur le prix de vente était notée.

Aucune suite n'a été donnée à cette résolution.

Ce jour, Un débat est de nouveau ouvert sur la destination de ce terrain. Il est observé que le prix est avant tout la rencontre d'une offre et d'une demande ; que ledit terrain n'est pas viabilisé, qu'il ne trouverait pas d'acquéreur à l'exception de M. SIMON, le propriétaire du terrain limitrophe.

Il est demandé par plusieurs propriétaires d'aboutir à un consensus, afin d'envisager une vente du terrain à un juste prix.

Sur proposition des membres de l'assemblée générale et à l'unanimité, il est donné mandat aux membres du conseil syndical de recueillir une proposition d'acquisition de la parcelle n°424 à un prix égal ou supérieur à 150 euros le mètre carré. Il sera admis qu'une contre proposition pourrait être formulée par un éventuel acheteur.

Adoption de la résolution à l'unanimité

- **grille d'évacuation à l'entrée de la résidence : remise en état**
- **réparation de la chaussée de la rue principale : deux découpes seraient à envisager afin de remettre de niveau la chaussée. Des devis seront sollicités.**
- **élagage des haies : mis à part un propriétaire qui a coupé ses haies et fait réaliser un mur avec panneau, aucune solution ne semble envisagée par les propriétaires concernés par le moment.**

4. renouvellement des membres du conseil syndical

L'ensemble des membres du conseil syndical se représente et est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est sollicité des membres présents l'élection d'un septième membre au conseil syndical.

Se représentent

Christian **DOMER**

Christian **GIRARD**

Philippe **HEBERT**

Eric **PIQUOT**

Clément **ROBERT**

Guy **SERVELLE**

Il est indiqué par le président que le traditionnel apéritif dinatoire sur la prairie de la résidence est compromis compte tenu du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35.


Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare Mairie de 50230 - AGON COUTAINVILLE
 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FEUILLE D'EMARGEMENT samedi 14 août 2021

NOM	Prénom	N° lot	Millièmes	Présent (e) Signature	Nom	Représenté (e) par Signature	Absent
BARBET	Maryse	22	42276				
CHAZAL	Suzanne	16	30957				
COMBE	Anne	24	37076		Eric P. Dubet		
DOMER	Annick	2	29550				
DOUBLET	Laurent	12	47031				
DUVAL	Patrick	32	39768				
FOUSSIER	Jean-Pierre	19	28327				
GALLO	Stéphane/Sabine	25	46069		Sosme GALLO.		
GIRARD	Christian	18	29612				
GODEFROY	Anne	13	27225		GIRARD Ch		
GODEY	Rolande	1	31325				
HEBERT	Philippe	27	42276				
LAFFAITEUR	Nicole	17	26247		C. CHATEL		
LE GALLOU	Auriane	20	23310		Eric P. Dubet		
LEPAGE	Michel	28	30162				
LEPRIEUR	Jean	5	36403		LEPRIEUR		

Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare Mairie de 50230 - AGOM COUTAINVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FEUILLE D'EMARGEMENT

samedi 14 août 2021

NOM	Prénom	N° lot	Millièmes	Présent (e)		Représenté (e) par		Absent
				Signature	Signature	Nom	Signature	
MEULLE	Jean	23	44050					
PEGAZ-BECHON	Christiane	8	23555					
PIPY	Jean-Louis	21	23004			Eric Piquot		
PIQUOT	Eric	30	29856					
ROBERT	Clément	29	25451					
ROQUIER	Christophe	26	43194					
ROUXEVILLE	Jean-Claude	7	37932					
SANTI-PERRIN	Germaine	3	38727			Eric Piquot		
SCI 3C (REINLING)	Gilles	4	30590					
SCI WOLFF (BEAUFILS)	Gilles	14	37626					
SERVELLE/ORSET	Guy/Dominique	6	37014					
SIMON	Yann	31	45029					
VICENTE	Thomas	15	41358					
TOTAUX			1 000 000					

POUVOIR DE REPRESENTER EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 14 Août 2021

Je, soussigné(e) : Anne CONBE
Demeurant : 13, Hameau de la Mare - AGON-COUTAINVILLE
Représentant : / 1.000.000 èmes généraux

Déclare donner mandat à :
Mme/Mlle/M : FRICHIQUOT
Demeurant :

Ou à défaut à :
Mme/Mlle/M :
Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL des propriétaires des Hameaux de la Mare.

En conséquence, voter sur toutes les délibérations à l'ordre du jour et prendre les décisions nécessaires.

Fait à : Rueil-Malmaison le : 4 août 2021

Le MANDANT Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir» <u>Bon pour pouvoir</u> <u>AC</u>	Le MANDATAIRE Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation » <u>Bon pour acceptation</u> <u>[Signature]</u>
--	--

MERCI DE NE PAS LIBELLER LE POUVOIR
AU PROFIT DES HAMEAUX DE LA MARE

POUVOIR DE REPRESENTER EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 14 Août 2021

Je, soussigné(e) : Godefroy Anne
Demeurant : 1 R. des Ecolots 50230 St-Pierre de Brehal
Représentant : / 1.000.000 èmes généraux

Déclare donner mandat à : M^e Girard Emmanuel
Mme/Mlle/M :
Demeurant : 25 Hameau de la Mare
50230 Agon-Coutainville

Ou à défaut à :
Mme/Mlle/M :
Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL des propriétaires des Hameaux de la Mare.

En conséquence, voter sur toutes les délibérations à l'ordre du jour et prendre les décisions nécessaires.

Fait à : Agon-Coutainville le : 14 août 2021

Le MANDANT Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir» <u>Bon pour pouvoir</u> <u>[Signature]</u>	Le MANDATAIRE Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation » <u>Bon pour acceptation</u> <u>[Signature]</u>
---	--

MERCI DE NE PAS LIBELLER LE POUVOIR
AU PROFIT DES HAMEAUX DE LA MARE

POUVOIR DE REPRESENTER EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 14 Août 2021

Je, soussigné(e) : LAFITEUR Nicole
Demeurant : 27 Hameaux de la Mare Agon-Coutainville
Représentant : / 1.000.000 èmes généraux

Déclare donner mandat à :
Mme/Mlle/M : CHAZAL Stéphanie
Demeurant : 23 Hameaux de la Mare
AGON COUTAINVILLE

Ou à défaut à :
Mme/Mlle/M :
Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL des propriétaires des Hameaux de la Mare.

En conséquence, voter sur toutes les délibérations à l'ordre du jour et prendre les décisions nécessaires.

Fait à : Coutainville le : 12 août 2021

Le MANDANT Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir» <u>Bon pour pouvoir</u> <u>[Signature]</u>	Le MANDATAIRE Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation » <u>Bon pour acceptation</u> <u>[Signature]</u>
---	--

MERCI DE NE PAS LIBELLER LE POUVOIR
AU PROFIT DES HAMEAUX DE LA MARE

POUVOIR DE REPRESENTER EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 14 Août 2021

Je, soussigné(e) : Auriane Bijon Epouse Le Gallou
Demeurant : 28 rue des Gravières 92200 Neuilly sur Seine
Représentant : 23591 / 1.000.000 èmes généraux

Déclare donner mandat à :
Mme/Mlle/M : Eric Piquot
Demeurant : Les Hameaux de la Mare 50230 Agon Coutainville

Ou à défaut à : N/A
Mme/Mlle/M :
Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL des propriétaires des Hameaux de la Mare.

En conséquence, voter sur toutes les délibérations à l'ordre du jour et prendre les décisions nécessaires.

Fait à : Arcachon le : 14 août 2021

Le MANDANT Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir» <u>Bon pour pouvoir</u> <u>[Signature]</u>	Le MANDATAIRE Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation » <u>Bon pour acceptation</u> <u>[Signature]</u>
---	--

MERCI DE NE PAS LIBELLER LE POUVOIR
AU PROFIT DES HAMEAUX DE LA MARE

Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare
Mairie de 50230 - AGON COUTAINVILLE

POUVOIR DE REPRESENTER EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 14 Août 2021

Je, soussigné : Santi-Perrin Germain
Demeurant : 6 Hameaux de la Mare
Représentant : 1.000.000 èmes généraux


Déclare donner mandat à :
Mme/Mlle/M : M. Eric Piquot
Demeurant : 1 Hameaux de la Mare

Ou à défaut à :
Mme/Mlle/M :
Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL des propriétaires des Hameaux de la Mare.

En conséquence, voter sur toutes les délibérations à l'ordre du jour et prendre les décisions nécessaires.

Fait à : Coutainville le : 12 Août 2021

Le MANDANT Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir» <u>F. Santi, Perrin</u>	Le MANDATAIRE Signature précédée de la mention «Bon pour acceptation» <u>Bon pour acceptation</u> 
---	---

MERCI DE NE PAS LIBELLER LE POUVOIR
AU PROFIT DES HAMEAUX DE LA MARE

Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare
Mairie de 50230 - AGON COUTAINVILLE

POUVOIR DE REPRESENTER EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 14 Août 2021

Je, soussigné : PIY Jean-Louis
Demeurant : 112 av. Foch 16150 Montvilliers
Représentant : 1.000.000 èmes généraux



Déclare donner mandat à :
Mme/Mlle/M : Eric Piquot
Demeurant : 1 Hameaux de la Mare 50230 Agon-Coutainville

Ou à défaut à :
M.
Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL des propriétaires des Hameaux de la Mare.

En conséquence, voter sur toutes les délibérations à l'ordre du jour et prendre les décisions nécessaires.

Fait à : Coutainville le : 10/08/2021

Le MANDANT Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir» <u>Bon pour pouvoir</u> 	Le MANDATAIRE Signature précédée de la mention «Bon pour acceptation» <u>Bon pour acceptation</u> 
--	---

MERCI DE NE PAS LIBELLER LE POUVOIR AU PROFIT DES HAMEAUX DE LA MARE